

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 24 mars 2016

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. BORDAT

Convocation envoyée le 17 mars 2016

Publié le 25 mars 2016

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 64

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 13

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Françoise TENENBAUM	M. François NOWOTNY
M. Pierre PRIBETICH	Mme Christine MARTIN	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Thierry FALCONNET	Mme Hélène ROY	Mme Florence LUCISANO
M. Patrick CHAPUIS	M. Georges MAGLICA	M. Jean DUBUET
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Chantal TROUWBORST	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. Rémi DETANG	M. Joël MEKHANTAR	Mme Céline TONOT
Mme Catherine HERVIEU	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Philippe MOREL
M. José ALMEIDA	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-François DODET	M. Jean-Yves PIAN	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. François DESEILLE	Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Corinne PIOMBINO
Mme Colette POPARD	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Louis DUMONT
M. Michel JULIEN	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Dominique SARTOR
M. Frédéric FAVERJON	Mme Catherine VANDRIESSE	Mme Lydie CHAMPION
M. Didier MARTIN	M. François HELIE	M. Damien THIEULEUX
M. Dominique GRIMPRET	Mme Chantal OUTHIER	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Michel ROTGER	M. Emmanuel BICHOT	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Gilbert MENUT
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Hervé BRUYERE	Mme Noëlle CABBILLARD
M. André GERVAIS	Mme Sandrine RICHARD	M. Cyril GAUCHER
M. Benoît BORDAT	Mme Claudine DAL MOLIN	M. Adrien GUENE.
M. Patrick MOREAU	M. Louis LEGRAND	
Mme Stéphanie MODDE	M. Patrick ORSOLA	

Membres absents :

M. Gaston FOUCHERES	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à Mme Colette POPARD
Mme Anne PERRIN-LOUVRIER	M. Charles ROZOY pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Christine MARTIN
	Mme Danielle JUBAN pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
	Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à M. Georges MAGLICA
	M. Alain HOUPERT pouvoir à Mme Chantal OUTHIER
	Mme Anne ERSCHENS pouvoir à Mme Catherine VANDRIESSE
	M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Frédérique DESAUBLIAUX
	M. Jean ESMONIN pouvoir à Mme Sandrine RICHARD
	M. Yves-Marie BRUGNOT pouvoir à M. Didier MARTIN
	Mme Louise BORSATO-MARIN pouvoir à M. Michel ROTGER
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Convention Programme de Réussite Educative

En septembre 2006, les CCAS de Chenôve, Longvic, Quetigny, Talant, la Caisse des écoles de Dijon ont signé avec l'Etat une convention triennale permettant la mise en oeuvre de Projets de Réussite éducative issus de la loi du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale et le plan de cohésion sociale (programmes 15 et 16) visant à :

- donner leur chance aux enfants et adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur développement harmonieux ;
- accompagner les enfants et les adolescents de 2 à 16 ans, ainsi que leur famille, qui présentent des signes de fragilité et/ou de retards scolaires en cherchant à prendre en compte la globalité de leur environnement ;
- mettre en place un accompagnement adapté à chaque situation familiale, avec des objectifs de résultats mesurés.

Ces dispositifs ont concerné prioritairement les quartiers du Mail à Chenôve, les Grésilles et Fontaine d'Ouche pour Dijon, le Bief du Moulin et Guynemer pour Longvic, le Centre-ville pour Quetigny, le Belvédère pour Talant.

➤ De 2007 à 2009, les CCAS de Chenôve, Longvic, Quetigny, Talant, la Caisse des écoles de Dijon ont délégué au Grand Dijon, par voie de convention, la coordination de l'évaluation et des formations de leurs projets de réussite éducative.

➤ Depuis 2010, l'Etat proroge chaque année le dispositif de Réussite Educative avec les CCAS de Chenôve, Longvic, Quetigny, Talant et la Caisse des écoles de Dijon.

Par voie de conséquence, le Grand Dijon et les CCAS de Chenôve, Longvic, Quetigny, Talant, la Caisse des écoles de Dijon ont souhaité reconduire leur partenariat en signant une convention qui confère au Grand Dijon la poursuite de la mission de coordination et la mise en oeuvre d'actions de formations et d'accès à des entretiens avec un psychologue pour les enfants et jeunes des Programmes de Réussite éducative.

Sur le principe, la convention présente le cadre et les modalités de mise en oeuvre de la mission confiée au Grand Dijon, à savoir :

- la coordination d'agglomération ;
- un accompagnement dans l'analyse du parcours des jeunes des projets de Réussite éducative ;
- les formations engagées pour les acteurs des projets de Réussite éducative ;
- la prise en charge d'un accompagnement psychologique pour les enfants et les jeunes suivis dans le cadre du PRE.
- le cofinancement pour 2016 des actions susnommées.

Le coût prévisionnel de la coordination de l'accompagnement dans l'analyse du parcours des jeunes et des formations des acteurs des Projets de Réussite Educative pour l'année 2014 est de **17500€**.

Les CCAS de Chenôve, Longvic, Quetigny, Talant et la Caisse des écoles publiques de Dijon verseront chacun leur part de cofinancement indiquée ci-dessous, dans la limite des dotations qui leur seront versées par l'Etat, afin d'assurer les missions confiées au Grand Dijon.

Le versement interviendra en une fois sur appel de fonds du Grand Dijon décomposé comme suit, dès notification de la présente convention :

Chenôve (16 %) :	1 200 ,00 €
Dijon (50 %) :	3 750 ,00 €
Longvic (11 %) :	825 ,00 €
Quetigny (10 %) :	750 ,00 €
Talant (13 %) :	975 ,00 €
<hr/>	
Total :	7 500 ,00 €

Le Grand Dijon s'engagerait à apporter une participation de **10 000 €** pour la durée de la convention.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** les principes énoncés dans la convention annexée à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 77

CONTRE : 0

DONT 13 PROCURATIONS

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0